



UTILISER L'URBANISME POUR OFFRIR UN ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE SAIN À PROXIMITÉ DES ÉCOLES DU QUÉBEC

AVIS

Association pour la santé publique du Québec

Rédaction

Geneviève Guérin
Analyste-rechercheur
Association pour la santé publique du Québec

Yves G. Jalbert, Ph.D.
Spécialiste de contenu
Association pour la santé publique du Québec

Sous la direction

Lucie Granger, Adm. A, ASC Directrice générale
Association pour la santé publique du Québec

Collaboration

Christelle Féthière, M. Sc.
Chargée de projet
Association pour la santé publique du Québec

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Bibliothèque et Archives Canada, 2015

ISBN: 978-2-920202-73-3

Tous droits réservés. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document sont interdites sans l'autorisation préalable de l'Association pour la santé publique du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète de ce document à des fins personnelles et non commerciales est permise, à condition d'en mentionner la source.

© Association pour la santé publique du Québec, 2015

AVANT-PROPOS

L'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ), fondée en 1943, a pour mission de regrouper citoyens et partenaires pour faire de la santé durable par la prévention, une priorité.

VISION DE L'ASPQ

L'Association pour la santé publique du Québec soutient le développement social et économique par la promotion d'une conception durable de la santé et du bien-être. La « santé durable » s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de les garder en santé par la prévention.

LA SANTE EST UN ACTIF SOCIAL ET ECONOMIQUE

La santé de la population constitue le principal actif des sociétés dont le potentiel de développement repose de plus en plus sur le savoir et sur la compétence de ses citoyens. La durabilité de cet actif nécessite un engagement clair à créer, à maintenir et à améliorer la santé par la prévention. C'est le résultat des choix qui sont pris chaque jour par les individus et par les communautés qui visent une qualité de vie supérieure, tout au long de leur vie.

LA SANTE EST UN DROIT

La santé se situe au confluent des décisions économiques, culturelles, sociales et environnementales. En ce sens, la santé durable constitue, tout comme le développement durable, un droit que les nations modernes reconnaissent à leurs citoyens, individuellement et collectivement. Elles garantissent à chacun la possibilité d'évoluer dans un environnement où il retrouve tous les moyens nécessaires au développement de son plein potentiel.

LA SANTE EST UNE RESPONSABILITE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

La santé durable étant un droit collectif, elle engendre une responsabilité individuelle et collective. En conséquence, il incombe aux gouvernements, aux entreprises, aux communautés et aux citoyens d'assumer, collectivement et solidairement, la responsabilité supérieure de créer, de maintenir et d'améliorer la santé de tous.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|---|
| L'INFLUENCE DE L'OFFRE ALIMENTAIRE SUR LA SANTÉ DE NOS JEUNES..... | 4 |
| PORTRAIT DE L'ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE DES ÉCOLES QUÉBÉCOISES..... | 4 |
| LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC NE VEUT PLUS DE MALBOUFFE À PROXIMITÉ DES ÉCOLES..... | 5 |
| LES DÉCISIONS URBANISTIQUES ONT UNE INFLUENCE SUR LES HABITUDES ALIMENTAIRES DES JEUNES | 6 |
| LES OPTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LIMITER L'IMPLANTATION DE RESTAURANTS RAPIDES PRÈS DES ÉCOLES | 6 |
| PASSEZ À L'ACTION!..... | 6 |

Cet avis présente les informations issues de la littérature scientifique et d'autres documents gouvernementaux visant à permettre aux municipalités de prendre action afin de modifier et à améliorer l'environnement bâti de façon à diminuer l'exposition de la malbouffe et à améliorer l'accès aux produits santé, et ainsi contribuer, à une saine alimentation chez les jeunes québécois en milieu scolaire.

L'INFLUENCE DE L'OFFRE ALIMENTAIRE SUR LA SANTÉ DE NOS JEUNES

L'obésité est un enjeu majeur de santé publique qui frappe dès la petite enfance et entraîne plusieurs conséquences sur la santé : diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, hypertension et certains cancers. Au Québec, près d'un enfant sur quatre présente un excès de poidsⁱ. Sachant que l'obésité chez les enfants augmente le risque d'obésité à l'âge adulte, il est essentiel d'agir en préventionⁱⁱ. Il faut souligner que les leviers pour développer des environnements favorables à la saine alimentation sont le plus souvent situés chez des acteurs qui sont en dehors du réseau de la santé et des services sociaux. Ainsi, les municipalités, par leurs compétences, leur pouvoir et leur expertise en urbanisme, contribuent grandement à bâtir des milieux de vie sains et favorables à une saine alimentation. La prohibition de la malbouffe par le zonage s'insère nécessairement dans une approche réglementaire à volets multiples, convergeant vers l'objectif central d'instaurer un milieu de vie plus sainⁱⁱⁱ

L'environnement dans lequel nous vivons influence grandement nos habitudes alimentaires. Depuis quelques décennies, on observe une consommation de plus en plus importante d'aliments transformés achetés à l'épicerie ou encore préparés dans un restaurant^{iv,v}. Chez les jeunes, la profusion et l'accessibilité des restaurants rapides contribuent à l'augmentation de la consommation de « malbouffe ». De fait :

- plus de 50 % des jeunes québécois consomment au moins un repas du restaurant chaque semaine^{vi} et un peu moins de la moitié des élèves du secondaire (48 %) avait consommé une fois ou plus par semaine de la malbouffe le midi^{vii}
- la présence de restaurants rapides près des écoles a un effet significatif sur le risque d'obésité^{viii,ix} et augmenterait de 5 % le risque d'obésité chez les jeunes^x
- la consommation de malbouffe deux fois ou plus par semaine est associée à l'obésité et à d'autres mesures négatives de santé chez les jeunes^{vi}
- le risque de consommer de la malbouffe le midi est de 50 % plus élevé chez les élèves ayant accès à deux restaurants-minute ou plus dans une zone de 750 mètres autour de l'école^{vi}

PORTRAIT DE L'ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE DES ÉCOLES QUÉBÉCOISES

Pour assurer la qualité de l'offre alimentaire dans le milieu scolaire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a introduit, en 2007, une politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif dans l'ensemble des écoles québécoises. Toutefois, la proximité des restaurants et des dépanneurs des écoles rivalise avec les efforts déployés par le réseau scolaire.

Au Québec :

- la restauration rapide a pris une expansion phénoménale, c'est le type de restaurant qui connaît actuellement le plus fort taux de croissance en termes de nombre d'établissement^{xi}
- les restaurants qui offrent de la malbouffe sont souvent de grands générateurs de trafic, ce qui constitue une situation périlleuse à l'intérieur d'une zone scolaire définieⁱⁱⁱ

- les établissements de restauration rapide se retrouvent en beaucoup plus grand nombre près des écoles situés dans les quartiers les plus défavorisés. Cette iniquité environnementale joue nettement contre la santé des enfants en milieux défavorisés^{xii}
- près de 40 % des élèves du secondaire provenant des écoles publiques ont accès à moins de 15 minutes de marche (750 mètres) d'au moins deux restaurants-minute^{vi,xiii};
- plus de 60 % des écoles publiques sont situées à moins de 15 minutes de marche d'un dépanneur^{xiv}
- 89 % des jeunes estiment que ces restaurants sont assez proches pour aller manger à l'extérieur de l'école pendant l'heure du dîner^{xv};
- 46 % de la population habite dans un secteur offrant un faible accès aux commerces d'alimentation (supermarchés, épiceries, marchés publics, marchés de fruits et de légumes)^{xvi}
- 76 % de la population québécoise se dit favorable à l'utilisation du zonage pour interdire l'implantation de nouveaux commerces de restauration rapide autour des écoles^{xvii}

Les adolescents sont attirés par la rapidité de service, le goût et le faible coût des aliments proposés dans les commerces de restauration rapide. La présence de ces derniers dans l'environnement des jeunes constitue des incitatifs à la consommation et nuit à la promotion d'une saine alimentation.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC NE VEUT PLUS DE MALBOUFFE À PROXIMITÉ DES ÉCOLES^{xviii}

Dans son rapport déposé à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016, le Vérificateur général du Québec soulève plusieurs éléments qui freinent la mise en place d'un environnement favorable à la saine alimentation à proximité des écoles et qui encouragent l'obésité chez les jeunes :

- la malbouffe est souvent plus accessible et abordable que les aliments santé, notamment près des écoles et à l'intérieur des infrastructures municipales, sportives et communautaires
- la malbouffe autour des écoles contribue à la consommation par les jeunes d'aliments à faible teneur nutritive
- le MSSS a soulevé à plusieurs reprises le problème lié à la présence de restaurants-minute à proximité des écoles
- la présence de restaurants-minute à proximité des écoles réduit l'efficacité des mesures mises en place pour répondre à l'objectif énoncé dans la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école* du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et Recherche (MEESR)
- bien que les municipalités puissent appliquer des règlement de zonage afin de limiter la présence de certains types de commerces autour des écoles, très peu sont intervenues en ce sens – cela n'est certainement pas étranger au fait que le gouvernement ne s'est pas doté d'orientations précises pour faire en sorte que les municipalités établissent un meilleur environnement alimentaire

Le vérificateur général recommande au gouvernement qu'il devrait utiliser les règlements de zonage pour éliminer les restaurants-minute à proximité des écoles.

LES DÉCISIONS URBANISTIQUES ONT UNE INFLUENCE SUR LES HABITUDES ALIMENTAIRES DES JEUNES

Les municipalités sont désormais reconnues pour leur rôle fondamental dans l'amélioration de la qualité de vie de la population par le biais de la planification du territoire. Elles ont le pouvoir de réglementer en fonction du « bien-être général de leur population »^{xix} et elles peuvent réglementer les usages dans certaines zones afin de permettre, limiter ou interdire certains usages spécifiques. Les outils urbanistiques permettent de réduire le nombre de restaurants rapides présents dans les milieux de vie des jeunes. Ainsi, par des plans d'urbanisme conséquents, les municipalités sont des acteurs incontournables pour favoriser une saine alimentation. Par exemple, lors de nouvelles constructions d'écoles, les terrains choisis sont parfois entourés d'espaces encore vacants. Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour agir en amont, de façon à prohiber l'installation de commerces de restauration rapide, les éloigner ou les limiter? Pourquoi ne pas saisir l'opportunité de façonner des environnements scolaires où les fruits et les légumes sont davantage en vedette (ex : fruiteries, jardins communautaires, vendeurs itinérants autorisés)?

LES OPTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LIMITER L'IMPLANTATION DE RESTAURANTS RAPIDES PRÈS DES ÉCOLES

D'abord, il n'est pas possible d'interdire spécifiquement une chaîne de restauration rapide ou de discriminer les types de restaurant en fonction de leur menu. Le règlement de zonage ne peut discriminer les personnes ou les entreprises. En fonction du milieu d'intervention, une municipalité peut avoir recours à plusieurs types d'outils pour atteindre l'objectif de limiter l'implantation de commerces de restauration rapide autour des écoles, dont :

- **la prohibition de l'usage principal** (p. ex. : restaurant) **ou de l'usage accessoire** (p. ex. : comptoir alimentaire dans une station d'essence) permet une délimitation des zones à l'intérieur desquelles les restaurants rapides sont prohibés, notamment dans les nouveaux secteurs et dans les secteurs à dominance résidentielle;
- **l'éloignement relatif** permet que certains types de restaurants doivent s'installer à une distance minimale d'un établissement scolaire;
- **le contingentement des usages** permet de limiter le nombre maximal de restaurants à l'intérieur des zones situées en bordure des écoles;
- **les usages conditionnels** permettent de définir les critères à respecter pour autoriser un restaurant dans les zones contiguës à l'établissement scolaire (p. ex. : exclure les franchises pour favoriser une entreprise locale; prioriser un service aux tables plutôt qu'un comptoir afin d'éviter une trop grande augmentation du débit de voitures; restreindre les déchets liés à la vaisselle jetable; offrir un environnement plus sécuritaire et agréable pour le voisinage).

L'adoption d'une réglementation en vue de limiter l'implantation de commerces de restauration rapide autour des écoles est un processus qui nécessite une bonne connaissance du milieu, de tenir compte des règlements en vigueur et la collaboration de plusieurs acteurs. Outre les décideurs municipaux, cette mesure interpelle également les milieux scolaires, de la santé, des affaires et du communautaire.

PASSEZ À L'ACTION!

Pour plus de détails consulter le guide *La zone-école et l'alimentation : des pistes d'action pour le monde municipal* : <http://www.aspq.org/documents/file/guide-la-zone-ecole-et-l-alimentation.pdf>

ⁱ Tjepkema, M. et M. Shields (2005). *Obésité mesurée : obésité chez les adultes au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, produit no 82-620-MWF20050001, 35 pages. Repéré le 16 novembre 2012 à <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-620-m/2005001/article/adults-adultes/8060-fra.htm>

ⁱⁱ Singh, A. S., C. Mulder, J.W. Twisk, W. van Mechelen et M.J. Chinapaw (2008). Tracking of childhood overweight into adulthood: a systematic review of the literature. *Obesity Reviews*;9(5):474-88.

ⁱⁱⁱ LeChasseur, M.-A. (2010). Malbouffe, trafic, école...ou le pouvoir des villes de réagir, Carrefour, pp. 28-29 [en ligne] <http://marketing.fasken.com/files/Uploads/Documents/Malbouffe,%20trafic,%20%C3%A9cole...%20ou%20le%20pouvoir%20des%20villes%20de%20r%C3%A9agir.pdf>

^{iv} Blanchet, C., C. Plante et L. Rochette (2009). La consommation alimentaire et les apports nutritionnels des adultes québécois. Rapport de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (Cycle 2.2). Québec : Institut national de santé publique du Québec.

^v Santé Canada (2010). Amélioration des compétences culinaires. Synthèse des données probantes et des leçons pouvant orienter l'élaboration de programmes et de politiques. Repéré le 6 juillet 2011 à <http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/nutrition/child-enfant/cfps-acc-synthes-fra.php>

^{vi} Lavallé, C. (2004). Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois. Volet nutrition, Institut de la statistique du Québec.

^{vii} Robitaille, É., M.-C. Paquette, N. Cutumisu, B. Lalonde, L. Cazale, I. Traoré et H. Camirand (2015). *L'environnement alimentaire autour des écoles publiques et la consommation de malbouffe le midi par des élèves québécois du secondaire*, Institut national de la santé du Québec, Montréal.

^{viii} Austin, S.B., S.J. Melly, B.N. Sanchez, A. Patel, S. Buka et S.L. Gortmaker (2005). Clustering of fast food restaurants around schools : a novel application of spatial statistics to the study of food environments. *American Journal of Public Health*, 95(9), 1575-81.

^{ix} Currie, J., S. Della Vigna, E. Moretti et V. Pahtania (2009). *The effect of fast food restaurants on obesity*, National Bureau of Economic Research – NBER, working paper #4721.

^x Brennan, D., C. Carpenter (2009). Proximity of fast-food restaurants to schools and adolescent obesity, *American Journal of Public health*, 99(3): 505-510.

^{xi} Streko, J., L. Plamondon, M.-C. Paquette et J. Laguë (2009). *Analyse sommaire d'initiatives favorables à l'amélioration de l'environnement alimentaire des restaurants*, Institut national de santé publique du Québec, Montréal.

^{xii} Baril, D. (2008). Les écoles cernées par la malbouffe, *Forum Hebdomadaire d'information*, Université de Montréal [en ligne] <https://www.nouvelles.umontreal.ca/archives/2007-2008/content/view/1441/227/index.html>.

^{xiii} Résultats de l'Étude portant sur les habitudes alimentaires les jours d'école auprès des élèves du secondaire deuxième cycle menée par l'Association pour la santé publique du Québec auprès de 1033 répondants. (Septembre 2010). Résultats analysés par la firme SOM.

^{xiv} Résultats de l'Étude portant sur les habitudes alimentaires les jours d'école auprès des élèves du secondaire deuxième cycle menée par l'Association pour la santé publique du Québec auprès de 1033 répondants. (Septembre 2010). Résultats analysés par la firme SOM.

^{xv} Résultats de l'Étude portant sur les habitudes alimentaires les jours d'école auprès des élèves du secondaire deuxième cycle menée par l'Association pour la santé publique du Québec auprès de 1033 répondants. (Septembre 2010). Résultats analysés par la firme SOM.

^{xvi} Robitaille, E. et P. Bergeron (2013, juillet). *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions*. Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec.

^{xvii} Coalition québécoise sur la problématique du poids (CQPP) – résultats d'un sondage commandé à la firme SOM.

^{xviii} Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016 (2015). Rapport du commissaire au développement durable, Printemps 2015 – *Promotion d'une saine alimentation comme mesure de prévention en santé*, Chapitre 2, 46 p.

^{xix} Selon l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. L.R.Q., c. A19.1



ASSOCIATION POUR LA SANTÉ
PUBLIQUE DU QUÉBEC

POUR EN SAVOIR PLUS WWW.ASPQ.ORG